



**OTF released the following to the media earlier today
(June 12, 2017)**

Full inflation protection for retired teachers and a contribution rate reduction for active teachers

The Ontario Teachers' Federation (OTF) and the Ontario Government, joint sponsors of the \$175.6 billion Ontario Teachers' Pension Plan (Plan), will use a portion of the \$11.5 billion surplus in the Plan (as of January 1, 2017) to complete the restoration of inflation protection for teachers who retired after 2009. As well, the contribution rate for the Plan's active members will be reduced by 1.1%. Both changes are effective January 1, 2018.

"Conditional inflation protection has proven to be an effective tool for managing Plan deficits and now, for the fourth year in a row, the sponsors will use some of the surplus to finish the restoration of indexing that pensioners lost in recent years," said OTF President Mike Foulds. "In addition, the Plan's active members will enjoy a 1.1% reduction in the contribution rate. The remainder of the surplus will be kept in reserve to provide benefit and contribution rate stability against future funding challenges such as low interest rates and increasing longevity, both of which increase the Plan's liabilities."

Pensioners who retired after 2009 will receive a one-time increase in January 2018 to restore their pensions to the levels they would have been at, had full inflation protection been provided each year since they retired. They will also receive a slightly higher inflation increase next year for the portion of their pensions earned after 2009. Cost-of-living increases for this portion of pension

remain fully inflation-protected.

Active Plan members will enjoy a 1.1% reduction in the contribution rate they pay to the Plan.

Last March, Teachers' reported its fourth surplus in a decade. A preliminary funding valuation showed that the Plan was 105% funded at the beginning of 2017, based on current benefits and contribution rates.

For more information on these changes, please go to www.otpp.com.

Plus tôt aujourd'hui, la FEO a émis aux médias ce qui suit (le 12 juin 2017)

La pleine protection contre l'inflation pour les membres retraités du personnel enseignant sera rétablie et le taux de cotisation des membres actifs sera réduit

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et le gouvernement de l'Ontario, corépondants du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) dont l'actif est de 175,6 milliards de dollars, utiliseront une portion de l'excédent du Régime, établi à 11,5 milliards de dollars (au 1er janvier 2017), de sorte à rétablir pleinement la protection contre l'inflation pour les membres du personnel enseignant qui ont pris leur retraite après 2009. De plus, le taux de cotisation des membres actifs au Régime sera réduit de 1,1 %. Ces deux modifications entreront en vigueur le 1er janvier 2018.

« La protection conditionnelle contre l'inflation s'est révélée un outil efficace pour gérer les déficits du Régime, et maintenant, pour la quatrième année consécutive, les répondants du Régime utiliseront une partie de l'excédent pour rétablir pleinement l'indexation que les pensionnées et pensionnés avaient perdue au cours des dernières années, a déclaré le président de la FEO, Mike Foulds. En outre, les membres actifs verront leur taux de cotisation réduit au Régime de 1,1 %. Le reste de l'excédent sera gardé en réserve pour assurer la stabilité des prestations et du taux de cotisation en cas de difficultés liées à la

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate ▼](#)

Les pensionnées et pensionnés qui ont pris leur retraite après 2009 recevront une augmentation ponctuelle en janvier 2018 qui permettra de rétablir leurs rentes au niveau où elles auraient dû se trouver si une protection intégrale contre l'inflation avait été offerte chaque année depuis leur départ à la retraite. Elles et ils recevront également une augmentation légèrement plus élevée de la protection contre l'inflation l'année prochaine pour la portion de leurs rentes accumulée après 2009. Les augmentations du coût de la vie pour cette portion du droit à pension équivalront à 100 % de l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC), soit une hausse par rapport au niveau actuel de 90 %. Le droit à pension accumulé avant 2010 demeure entièrement protégé contre l'inflation.

Les membres actifs verront leur taux de cotisation au Régime réduit de 1,1 %.

En mars, le RREO a déclaré un quatrième excédent en une décennie. Une évaluation préliminaire de la capitalisation fondée sur les niveaux actuels des prestations et des taux de cotisation a révélé que le Régime était capitalisé à 105 % au début de 2017.

Pour de plus amples renseignements sur ces changements, visitez www.otpp.com/fr.



Copyright © 2017 Ontario Teachers' Federation, All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#)